



## Formation sur la déconcentration du guichet unique : L'étape de Bamalo mobilise

vendredi 30 décembre 2016, par [Burkinapmepmi.com](http://Burkinapmepmi.com)

Après Ségou, Sikasso et Kayes, le ministère de la Promotion de l'Investissement et du Secteur privé a réuni, jeudi 22 décembre à la Bibliothèque nationale, des jeunes et des femmes de Bamako dans le cadre d'un atelier sur la déconcentration du guichet unique et le régime de l'entrepreneur. La mobilisation a été grande et la direction de l'Agence de promotion des investissements a été obligée de louer des chaises et d'installer un écran géant dans le hall de la Bibliothèque afin de permettre à des participants de suivre la formation.

Organisée avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gouvernance économique (PAGE). Le guichet unique pour la création d'entreprises, pour les autorisations d'exercice et pour l'agrément au code des investissements, a démarré ses activités en 2009 à Bamako. Il regroupe les principaux services de l'administration intervenant dans le processus, il a pour objectif principal de faciliter et promouvoir l'initiative privée.

C'est dans cet esprit que les antennes régionales du guichet unique ont successivement ouvert leurs portes à Ségou, Kayes et Sikasso, afin de faciliter la pratique des affaires pour tous les acteurs du secteur privé intervenant dans ces localités. Les autres régions du pays auront bientôt leur antenne. L'ouverture de ces différents guichets déconcentrés permettra ainsi de faciliter les démarches administratives liées à la création d'entreprises ou à l'obtention d'autorisation d'exercice ou d'agrément. Cette facilitation se concrétisera davantage avec une réduction importante des délais de traitement de dossiers.

Pour ce qui concerne le statut de l'entrepreneur, le chef de cabinet du ministère de la Promotion de l'investissement et du Secteur privé, Mme Aminatou Touré, a indiqué que cet outil est destiné aux jeunes et aux femmes entrepreneurs et à tous ceux qui exercent dans l'informel. Il permettra de donner une existence juridique à leur entreprise, de pouvoir participer à la commande publique et de bénéficier de service à valeur ajoutée. Le statut de l'entrepreneur est donc un statut juridique ouvert à toute personne physique qui exerce une activité commerciale, artisanale, agricole ou de prestations de services, et qui souhaite s'immatriculer au registre du commerce.

« A l'image de la plupart des pays en développement, le secteur informel occupe environ les 2/3 de l'activité économique au Mali. C'est pourquoi, la migration des entreprises de l'informel vers le formel demeure une préoccupation majeure du gouvernement qui l'a inscrite au rang de ses priorités. Cette initiative contribuera ainsi à accélérer la formalisation de notre économie et booster la croissance et la création d'emplois », a souligné Mme Aminatou Touré. L'organisation du présent atelier, a-t-elle précisé, contribuera à apporter des solutions appropriées aux problèmes liés au secteur informel.

Dans son intervention, le coordinateur du PAGE, Sory Bamba, a rappelé que sa structure apporte un appui

à l'API-Mali dans la mise en œuvre de ses activités d'information et de sensibilisation sous forme des séminaires sur la déconcentration du guichet unique et le régime de l'entrepreneur. Ces activités, a-t-il dit, vise à favoriser la création d'entreprises et par conséquent la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Y. D.

essor.ml